



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10 novembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 23 novembre 2009

AIDE AUX ASSOCIATIONS - AIDE AU  
DÉMARRAGE POUR LES JARDINS SOLIDAIRES  
DU QUAI DE BELLE ILE

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi  
19 novembre 2009

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre GAILLARD

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Delphine PAGE donne pouvoir à Gaëlle MANGIN - Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Alain BAUDIN donne pouvoir à Elsie COLAS - Françoise BILLY donne pouvoir à Chantal BARRE - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA - Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

**DIRECTION GENERALE**

**AIDE AUX ASSOCIATIONS - AIDE AU DÉMARRAGE POUR LES  
JARDINS SOLIDAIRES DU QUAI DE BELLE ÎLE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort possède un jardin familial « solidaire » de 5 000 m<sup>2</sup> en bord de Sèvre pouvant être mis au service des populations fragiles. Aussi, elle a lancé un « appel à projet » afin que ces jardins puissent être la base de tout dispositif permettant la solidarité et l'insertion de personnes en difficulté.

Dans ce contexte, elle souhaite participer au financement de la proposition de l'association Vent d'Ouest, élaborée en partenariat avec le Centre Socioculturel du Parc (pour la mobilisation des habitants), la Société d'Horticulture, de Viticulture et d'Arboriculture des Deux-Sèvres, le lycée horticole et d'autres structures associées. L'association Vent d'Ouest s'engage à assurer la continuité des activités actuelles et à développer des activités nouvelles en s'inspirant d'autres expériences menées en France, notamment (mais pas seulement) pour ce qui concerne les modes de distribution des produits.

Ce projet pourra être accompagné de la mise à disposition d'un autre jardin de 5 000 m<sup>2</sup>, aujourd'hui en friche, à proximité du premier jardin cultivé. Cette deuxième parcelle pourra, de plus, permettre la réalisation d'aménagements appropriés aux activités de jardinage (remontage d'un vieux mur, etc.), voire l'organisation d'animations conviviales avec les habitants des quartiers Tour Chabot et Centre ville à la jonction desquels se trouve la parcelle.

Les objectifs poursuivis dans l'exploitation de ces jardins sont les suivants :

- Développer l'offre de jardins familiaux à Niort pour tous les publics avec une production biologique (cahier des charges « AB ») ; l'agriculture biologique est un objectif à 3 ans sur le jardin actuellement cultivé et un objectif immédiat pour la culture de la friche qui offre toutes les conditions nécessaires à une telle production (sous réserve d'absence de pollutions avérées) ;
- Assurer une complémentarité entre les types de jardins familiaux sur la ville et plus particulièrement le long de la Sèvre afin de favoriser la mixité sociale, de permettre à différents types de publics de se côtoyer autour du même intérêt : jardins loués aux particuliers propriétaires des maisons en bord de Sèvre, jardins mis à disposition de particuliers des cités avec la mobilisation des habitants, jardins dédiés aux personnes à profils spécifiques encadrées par des associations ou l'hôpital, etc. Une partie de la friche pourra utilement être dédiée à d'autres activités collectives que le maraîchage (loisirs, éducation à l'environnement, convivialité et rencontre, etc.) ;
- Limiter les zones en friche sans utilité sociale sur la ville ;
- Permettre aux habitants des cités de cultiver une parcelle, aux personnes en difficulté d'échanger du temps contre des produits, aux associations d'insertion d'utiliser le support végétal pour mobiliser les personnes en difficulté ;
- Permettre aux enfants des écoles de Niort d'apprendre les bases de l'agriculture biologique et de bénéficier de différentes actions d'éducation à l'environnement grâce aux jardins ;
- S'appuyer sur les jardins familiaux pour développer des activités pédagogiques et maraîchères favorisant la diversité biologique et les pratiques non polluantes : agriculture biologique, traction animale, soin aux baudets, hôtels à insectes, nichoirs, etc ;

- Distribuer les produits des jardins de manière solidaire et non commerciale : mise à disposition à la banque alimentaire, aux épiceries sociales, aux foyers d'accueil et aux restaurants d'insertion du Niortais ;
- S'appuyer sur les jardins familiaux pour organiser des actions collectives de santé publique sur l'alimentation à l'attention des populations fragiles, avec une distribution des produits maraîchers issus des jardins aux particuliers participant à l'action ;
- Inscrire la distribution des produits des jardins dans le réseau d'échanges autour du dispositif SOL (monnaie solidaire) lorsque ce dispositif le permettra ;
- Dans un deuxième temps, s'appuyer éventuellement sur les jardins familiaux comme support d'insertion professionnelle (et non plus seulement sociale) des demandeurs d'emplois en contrats d'insertion, à l'instar de l'expérience des Jardins de Cocagne.

Afin de permettre à l'association Vent d'Ouest d'assurer l'ensemble de ces actions, il est proposé de lui attribuer une subvention de **20 000 €** lui permettant de démarrer son action en mettant en route l'exploitation, la coordination des intervenants et l'acquisition des premiers équipements indispensables.

*Cette subvention sera imputée sur le chapitre budgétaire : 65.5240. 6574*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'association Vent d'Ouest la subvention de **20 000 €** correspondant à une aide au démarrage de son activité sur les jardins d'insertion.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
 L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**